



Subvention en faveur de l'Association "Alsace Tech"

Rapport n° CP/2013/395

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation, la collectivité départementale a décidé de soutenir le fonctionnement de l'Association Alsace Tech de 2011 à 2013. Le présent rapport a pour objet de confirmer cet engagement en attribuant au profit d'Alsace Tech une subvention de 9.600 €, au titre de l'exercice 2013.

Alsace Tech est une association créée en mars 2007 et qui fédère 14 écoles alsaciennes : 12 Ecoles d'ingénieurs, l'Ecole de Management de Strasbourg et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg. Elle compte trois salariés (dont un apprenti), et est dirigée par un directoire composé des douze directeurs des écoles membres.

Les objectifs poursuivis par Alsace Tech sont la promotion de l'offre d'études en Alsace sous un label commun, le développement des projets et des collaborations entre les écoles, et le renforcement des liens entre les écoles et le monde économique.

Le Département, qui contribue financièrement au fonctionnement d'Alsace Tech depuis son démarrage, a reconduit le principe de son soutien à l'association à l'issue de la démarche de révision des politiques départementales de 2010. Cet engagement a été formalisé par la signature d'un Contrat d'objectifs 2011-2013, qui fixe les missions d'Alsace Tech et garantit une subvention du Département sur cette période. Le montant de la subvention est fixé annuellement sur la base d'une demande formalisée par l'Association.

Pour 2011, 15.000 euros ont été attribués à Alsace Tech, avec le principe posé d'une dégressivité du montant de la subvention pour les années suivantes. En 2012, le montant du soutien départemental s'élevait à 10.000 euros.

Signalons que la diminution de la subvention départementale d'1/3 entre 2011 et 2012 (compensée notamment par l'adhésion de nouvelles écoles), sans remettre en cause les missions de la structure, l'a toutefois impactée. Elle sollicite pour 2013 la reconduction de cette aide de 10.000 euros.

En 2012, Alsace Tech a rempli les objectifs annuels qui figurent dans le Contrat d'objectifs (organisation du Forum Alsace Tech ; mise en place du projet ingénieur-manager ; organisation du concours inter-école « Innovons ensemble » ; communications autour du label Alsace Tech et des différentes écoles membres..). Pour 2013, l'Association prévoit la poursuite et le développement des actions menées sur 2012 notamment:

- **La promotion du label Alsace Tech et des Ecoles membres** au moyen du site internet d'Alsace Tech, de l'élaboration et diffusion de supports de communication, ainsi que par une participation aux salons et forum des étudiants en classes préparatoires et IUT. Cette participation aux différents salons permet notamment d'assurer une représentation des écoles qui n'ont pas la possibilité matérielle de s'y rendre.
- **Le développement des projets communs inter-écoles** : il s'agit notamment de la poursuite du projet « ingénieur-manager » (poursuite du volet « management pour les ingénieurs », et déploiement du volet « ingénierie pour les managers ») et l'organisation du concours « Alsace Tech – Innovons ensemble ».

- **Le renforcement des liens entre les écoles et le monde économique** notamment grâce à l'organisation du sixième Forum Alsace Tech le 7 novembre 2013 à Strasbourg (une édition du forum sur trois se déroule à Mulhouse, les deux autres à Strasbourg), qui permet de mettre en relation les étudiants et les entreprises désireuses de recruter des salariés ou des stagiaires. L'édition 2012 à Mulhouse a attiré 98 exposants (dont 15 étrangers) et 2600 visiteurs. Par ailleurs, Alsace Tech associe les pôles de compétitivité au projet « ingénieur-manager » et collabore aux actions menées par le Pôle de l'entrepreneuriat étudiant (ETENA). Enfin, la Région Alsace a proposé à Alsace Tech d'être partie prenante de la stratégie d'Alsace Innovation.

Le montant prévisionnel du budget 2013 s'élève à 316.000 €, financé prévisionnellement notamment par les recettes du Forum Alsace Tech (125.000 €), les cotisations et contributions des écoles (64.000 €) et des subventions publiques (CRA : 55.000 €, CUS : 30.000 €, CRCI : 12.000 €, M2A : 5.000 €) et une part de FEDER.

Par ailleurs, des expositions « De l'Idée au marché, les écoles d'Alsace Tech témoignent » et « Inpirama, brevets français au XXème siècle » ont été hébergées par le Conseil Général dans la Salle des pas perdus du 6 au 30 mai 2013.

Considérant le bon déroulement des projets portés par Alsace Tech (notamment le Forum et le projet « ingénieurs-managers », actions phares de l'Association), le Contrat d'objectifs 2011-2013 engageant le Département, le principe de dégressivité posé, et conformément aux orientations départementales en faveur de la diminution de 4% du soutien récurrent aux associations, il vous est proposé d'attribuer à l'Association une subvention d'un montant de 10.000 euros – 4%, soit 9.600 euros.

En cas d'accord ces crédits seront imputés de la manière suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
32061	65-6574-23	14 400,00 €	14 400,00 €	9 600,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 9.600 euros à l'Association Alsace Tech au titre de l'année 2013.

Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer la convention financière précisant les modalités de versement de cette subvention.

Strasbourg, le 17/05/13

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL